

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Plan pauvreté - Action "valoriser son image professionnelle" : convention avec l'association centre de formation et de préparation à l'emploi (LE CANA).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association « Centre de formation et de préparation à l'emploi » (LE CANA) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

L'action « valoriser son image professionnelle » s'adresse à 80 à 100 bénéficiaires du RSA (BRSA) résidant sur Marseille et en particulier dans les 15ème et 16ème arrondissements, ayant besoin pour accéder à l'emploi de développer des savoir-être professionnels et de consolider leur connaissance des codes en vigueur au sein des entreprises.

La durée de l'action est de 9 jours et 59 heures maximum, alternant des entretiens individuels d'1 heure et des journées en collectif de 7 heures. Elle se déroule en deux phases :

- la phase 1 comprend trois modules autour des savoir-être professionnels, et de leur mise en pratique,
- la phase 2 permet d'approfondir et de développer les acquis autour d'une dimension particulière et comprend également trois modules.

Les objectifs quantitatifs de l'action sont d'assurer le suivi de 80 à 100 BRSA en phase 1 et de 50 à 70 BRSA (parmi les BRSA de la phase 1) en phase 2.

Il est proposé de financer cette action du 01/10/2020 au 30/09/2021, selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 90 000 € cofinancés dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'État et le Département à 50 % par l'État pour un montant de 45 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL